

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2021 SUR LA TITULARISATION DES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE C

Vous avez du prendre connaissance de la lettre du PCE annonçant les mesures de titularisations qu'il s'apprête à prendre en ce qui concerne les contractuels de catégorie C

Nous vous apportons les éléments qui ont été évoqués lors de cette réunion :

- ↘ Dans un premier temps, il nous a été annoncé une mesure de titularisation pour les **CONTRACTUELS RECRUTÉS ENTRE LE 1ER JANVIER 2008 ET LE 31 DÉCEMBRE 2017**, embauchés sur des emplois permanents et de manière continue.
- ↘ Des cas particuliers peuvent exister (à vérifier et à surveiller qu'aucun agent ne soit lésé par des mesures administratives).
- ↘ Un effectif nous a été indiqué, mais nous le publierons pas car nous considérons qu'il est inférieur à la réalité du terrain et qu'il nous appartient de faire toutes les vérifications nécessaires pour que tous les agents qui remplissent les critères annoncés soient titularisés.
- ↘ Il a été convenu que nous soyons en contact avec les services de la DRH pour s'assurer qu'aucun agent ne soit oublié lors de cette mesure de titularisation
- ↘ Les décisions de titularisation sont programmées pour le **MOIS DE MAI 2021**
- ↘ En fin de reunion, il a été acté que **la mesure de titularisation serait étendue au 31 décembre 2018.**

IL S'AGIT LÀ D'UN PREMIER PAS, QUE NOUS SOUHAITONS CONCRET POUR LE PLUS GRAND NOMBRE.

Notre organisation sera très vigilante pour l'établissement de cette liste et attend de vous des informations et des observations afin que la situation des contractuels concernés s'améliore et permette un avenir serein et rassurant.

PLIS FOS !!!